

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2014

ARRÊTS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - (N° 1782)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Sebaoun et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article reprend un amendement déposé lors du PLFSS 2014 qui avait déjà été rejeté par la majorité.

Faciliter le retour à l'emploi des assurés en arrêt de travail de longue durée doit évidemment être un objectif partagé par tous les acteurs du système (caisses, médecins traitants et médecin du travail).

Néanmoins, abaisser le seuil de déclenchement de la procédure d'aménagement du retour à l'emploi n'est toutefois pas nécessairement le meilleur moyen d'améliorer l'action des caisses en la matière. Le seuil de deux mois n'est pas adapté pour toutes les pathologies.

Pour toutes ces raisons cet amendement propose de supprimer l'article 6.